

POLITIQUE

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

2017-2020

Le SIOM de la Vallée de Chevreuse est un des acteurs majeurs du territoire qui concoure par le développement de sa politique de gestion des déchets à la protection de l'environnement et de la santé humaine.

Doté d'un outil industriel de pointe et conscient de l'enjeu que représente un système de gestion des déchets en termes de production de matières (recyclage, compostage) et d'énergie (chaleur, électricité), le SIOM attache une attention particulière à l'impact environnemental et énergétique de ses activités et souhaite que l'ensemble des parties prenantes (agents, prestataires, partenaires...) s'engagent à ses côtés pour atteindre des objectifs de développement durable.

Le SIOM démontre ainsi son implication environnementale et énergétique par sa volonté de faire évoluer ses systèmes de management, de l'environnement conforme à la norme ISO 14001 et de l'énergie conforme à la norme ISO 50001, s'appliquant aux activités de collecte et de valorisation matière et énergétique des déchets ainsi qu'à l'exploitation du réseau de chaleur.

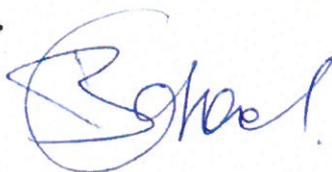
Il s'engage ainsi à déployer ses missions, dans le cadre de la transition vers une économie circulaire, en demeurant économe en ressources mais toujours porteur d'une qualité de service auprès des habitants du territoire.

Ceci étant, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, le SIOM se fixe 4 axes stratégiques :

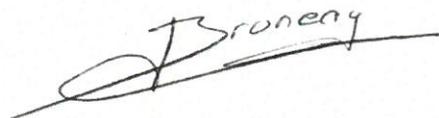
- > Maîtriser les impacts environnementaux et énergétiques :
 - en renforçant la prévention de la production de déchets par la poursuite des actions de sensibilisation et de communication auprès des usagers écocitoyens
 - en définissant des objectifs de performances stratégiques à atteindre et des moyens de contrôle dans les procédures de commande publique
- > Préserver les ressources naturelles et énergétiques par la réduction de ses consommations et le développement des énergies renouvelables
- > Augmenter le tri, le recyclage et la valorisation des déchets par une approche complémentaire des filières de traitement tout en favorisant le développement des activités de réemploi à travers des structures d'économie sociale et solidaire.
- > Protéger l'environnement en réduisant l'impact de ses activités sur les milieux naturels et en prévenant toute pollution.

Le Siom s'engage à poursuivre la démarche d'amélioration continue des performances environnementales et énergétiques par la mise à disposition des moyens nécessaires et la communication régulière sur la politique, les activités et les résultats contribuant à l'atteinte des objectifs et des cibles.

Jean-François VIGIER
Président du SIOM



Brice CAHAREL
Vice-président en charge
des normes ISO



Nathalie BRUNEAU
Directeur Général
des Services

Date : 6 SEP. 2017